

French A: language and literature – Standard level – Paper 1 Français A: langue et littérature – Niveau moyen – Épreuve 1 Francés A: lengua y literatura – Nivel medio – Prueba 1

Tuesday 17 May 2016 (afternoon) Mardi 17 mai 2016 (après-midi) Martes 17 de mayo de 2016 (tarde)

1 hour 30 minutes / 1 heure 30 minutes / 1 hora 30 minutos

## Instructions to candidates

- Do not open this examination paper until instructed to do so.
- Write an analysis on one text only.
- It is not compulsory for you to respond directly to the guiding questions provided. However, you may use them if you wish.
- The maximum mark for this examination paper is [20 marks].

## Instructions destinées aux candidats

- N'ouvrez pas cette épreuve avant d'y être autorisé(e).
- Rédigez une analyse d'un seul texte.
- Vous n'êtes pas obligé(e) de répondre directement aux questions d'orientation fournies. Vous pouvez toutefois les utiliser si vous le souhaitez.
- Le nombre maximum de points pour cette épreuve d'examen est de [20 points].

## Instrucciones para los alumnos

- No abra esta prueba hasta que se lo autoricen.
- Escriba un análisis de un solo texto.
- No es obligatorio responder directamente a las preguntas de orientación que se incluyen, pero puede utilizarlas si lo desea.
- La puntuación máxima para esta prueba de examen es [20 puntos].

Rédigez une analyse de l'**un** des textes suivants. Votre commentaire doit porter sur l'importance de son contexte, le public qu'il vise, son objectif, ainsi que sur ses caractéristiques formelles et stylistiques.

## Texte 1

5

10

15

20



Madame la Ministre,

Le temps est-il venu de nous dire adieu ?

Depuis des années, sans bruit, sans révolte, nous survivons par passion pour notre métier, pour nos histoires et ceux qui les lisent, mais aujourd'hui, nous voyons notre fin approcher et nous refusons de nous y résigner.

En mars dernier, à l'occasion du Salon du Livre de Paris, le Conseil Permanent des Écrivains avait tiré la sonnette d'alarme, exposant de nombreux motifs d'inquiétude sur l'avenir immédiat de notre profession. À cela s'ajoute la paupérisation\* croissante qui frappe les auteurs, que ce soit au travers des baisses d'avances ou de pourcentages, ou par l'apparition de formules numériques illimitées qui ne rémunéreront personne, sinon les diffuseurs.

Alors qu'il semblait impossible d'aggraver davantage la situation, le RAAP (Régime de retraite complémentaire des artistes et auteurs professionnels) vient de nous annoncer abruptement, par simple courrier et sans consultation d'aucune sorte, qu'à compter de janvier 2016 **nous allions devoir cotiser à hauteur de 8 % de nos revenus** pour financer notre retraite complémentaire obligatoire. Actuellement les auteurs peuvent cotiser à cet organisme privé en ne versant qu'une cotisation minimale de 200 € par an.

Madame, nous vous prions de considérer avec gravité cette dernière raison de notre juste colère autant que de notre dégoût. Dans quel autre métier inflige-t-on des baisses de revenus aussi importantes à des travailleurs déjà fragilisés? Des « travailleurs de l'esprit » qui ne bénéficient d'ailleurs pas des avantages que peut offrir le régime général (chômage, congés payés, 13e mois)...

Cette réforme soudaine et irréfléchie, les auteurs n'en veulent pas. Ils la rejettent au motif premier qu'elle est INACCEPTABLE autant qu'inapplicable.

Même si nous sommes évidemment favorables à un système solidaire des retraites, et ne sommes pas à ce titre opposés à une réforme juste, mesurée et concertée, croyez-vous que les auteurs pourront, en plus de leurs autres sacrifices, se priver de 8 % de leurs revenus afin de s'acquitter de nouvelles cotisations sociales? Ceci représente l'équivalent de presque un mois de revenus, alors que la plupart d'entre eux ne gagnent pas assez pour payer des impôts et peinent à boucler leurs fins de mois. Nous vous rappelons, Madame la Ministre, que le revenu de la moitié des auteurs de BD se situe (hélas) bien en dessous du SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance). Il est urgent que cette réalité soit prise en compte, avant de réformer quoi que ce soit.

Depuis l'annonce de cette réforme, des auteurs, certains très précarisés, d'autres ayant vendu des centaines de milliers de livres, ont déclaré qu'ils abandonnaient le métier. Ils sont écœurés, fatigués et ne croient plus en des lendemains meilleurs alors qu'ils sont les premiers acteurs, et pourtant les plus mal lotis, de la chaîne du livre. Au rythme où vont les choses, leur exemple sera bientôt suivi par de nombreux confrères.

Dans un pays où le taux de chômage est croissant, nous créons notre propre emploi. Mieux, **nous sommes à l'origine de milliers d'autres**. Sur le plan économique, l'industrie culturelle est la quatrième plus rentable de France, comme votre ministère s'en est récemment enorgueilli. Sans parler de la vitrine qu'il représente à l'étranger, le marché du livre représente 80 000 emplois et 5,6 milliards d'euros. NOUS, AUTEURS, sommes à l'origine de cette richesse, de cette dynamique.

Nous demandons dès à présent la suspension de l'application de cette réforme et nous vous invitons à réfléchir et à faire réfléchir AVEC NOUS à la meilleure façon de conduire cette réforme de financement des retraites complémentaires pour qu'elle aille dans le sens d'un réel progrès social. La piste qui nous apparaît comme la plus évidente serait d'envisager un réel financement de la couverture sociale des auteurs par les acteurs de la chaîne du livre qui bénéficient le plus du travail de ces professionnels, comme c'est le cas dans d'autres domaines artistiques. À titre d'exemple, pour le RACD (Régime de retraite des auteurs et compositeurs dramatiques et auteurs de films), les producteurs financent en partie la cotisation des auteurs, sans affecter le niveau des rémunérations nettes.

Notre lettre exprime les opinions majoritaires du monde de la bande dessinée, opinions partagées par bien des artistes et des écrivains avec qui nous comptons agir très prochainement.

Les auteurs signataires de cette lettre souhaitent, isolément ou à travers les représentants de leurs organisations professionnelles, engager une action de concertation constructive avec leurs interlocuteurs (Ministères concernés, RAAP...), à partir du moment où des garanties d'écoute réciproque existent.

Dans le cas contraire, nous envisageons, dès septembre 2014, l'organisation d'actions collectives et médiatiques de blocage ou d'opposition par toutes les voies légales autorisées.

60 Les idées ne manquent pas. Après tout, c'est notre métier.

Les auteurs.

35

40

45

50

748 auteurs sont signataires et solidaires.

Lettre ouverte des auteurs de Bande Dessinée à Madame la Ministre de la Culture (2014) © Snac BD (Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs).

- Comment cette lettre peut-elle atteindre un bon nombre de lecteurs variés ?
- Quelles sont les intentions des signataires et quels moyens assurent une progression de leur argumentation ?

<sup>\*</sup> paupérisation : appauvrissement

M16/1	/AYFRF	/SP1/FF	?F/T7∩	/XX

Texte 2

Texte et images supprimés pour des raisons de droits d'auteur

M16/1/AYFRE/SP1/FRE/TZ0/XX	

-5-

Texte et images supprimés pour des raisons de droits d'auteur